

## **Rapport sur les orientations budgétaires 2023**

### **Préambule :**

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Le DOB est la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

### **Présentation de la structure :**

Le SICTOM EST a été créé par arrêté préfectoral du 22 novembre 1983, avec pour compétences la collecte et le traitement des ordures ménagères qui sont entreposées à Mauvezin, sur le site appartenant au SICTOM EST à « Belloc ».

De 1988 à 2001, le SICTOM EST exploite une usine d'incinération d'ordures ménagères sur le territoire de la commune de Mauvezin.

En 2000, le SICTOM EST adhère au syndicat mixte départemental pour le traitement des ordures ménagères et assimilées (TRIGONE), et lui transfère la compétence « traitement ». Les ordures ménagères sont alors enfouies dès 2001.

Le périmètre est le suivant :



En 2023 le SICTOM EST assure, en régie la collecte des ordures ménagères des 61 communes : représentant une population de **40 739** habitants (la commune de Fontenilles se retire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine au 30 avril 2023).

## Les élus du SICTOM EST :

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Publié le 24/01/2023



REF : 032-253201065-20230119-005\_2023-DE

Le Conseil Syndical du SICTOM EST composé de 2 délégués par commune.  
**La compétence déchets appartient aux communautés de communes** qui ont transféré la gestion de la collecte au SICTOM EST et qui désignent les délégués.

Le Président est Monsieur Patrick DUBOSC.

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur Guy MANTOVANI
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Christophe LABORDE
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Lilian CASONATO
- 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Madame Françoise FAISSAT
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Christian POMIES

## Le contexte économique :

Les différentes crises qui se succèdent ont des conséquences certaines sur les prix des carburants, de l'énergie et des matières premières qui impactent considérablement le budget des collectivités.

## Orientations budgétaires 2023 :

### 1) Fonctionnement

#### Dépenses :

- Carburant : compte tenu du contexte économique il est difficile de prévoir l'évolution des prix. Prévoir tout de même une baisse de cette dépense à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023 avec le départ de Fontenilles. Pour l'année cela représente 34 000 km parcourus en moins
- Participation à TRIGONE : La participation réclamée par TRIGONE n'est pas encore connue. Cependant, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) fixée par Bercy, qui passe de 45 € à 52 € la tonne de déchets enfouis (évolution en 4 ans : 2019 : 24€/T, 2020 : 25€/T, 2021 : 37€/T, 2022 : 45€/T, 2023 : 52€/T – pour **arriver à 65 € en 2025**). Néanmoins, compte tenu de la forte diminution du tonnage des ordures ménagères collectée en 2022 (en raison de l'arrêt de la collecte des professionnels « gros producteurs » et de la mise en place des colonnes ne permettant pas le dépôt d'encombrants ou de déchets trop lourds) de 830 T, la dépense devrait être maîtrisée
- Il convient de prévoir également, en plus des dépenses habituelles :
- la maintenance des colonnes enterrées (10 000 €)

#### Recettes :

- TEOM : Compte-tenu de l'inflation, la participation demandée aux communautés de communes permettant de financer le service se fera sur les bases foncières définitives 2022 augmentées de 7% (inflation) afin qu'elles ne soient pas contraintes d'augmenter le taux. La recette attendue est de 3 718 000 €
- Redevance spéciale : compte tenu de l'augmentation du prix du carburant il est proposé de la porter à 700€/conteneur de 770 L collecté par semaine/an. Ce qui représente une recette de 130 000 €



## Evolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel

Au 31/12/2022 le SICTOM EST emploi 21 agents titulaires (dont 1

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Publié le 24/01/2023

ID : 032-253201065-20230119-005\_2023-DE



Emplois	effectifs	Durée hebdo	Fonctions	Grades
Directeur Technique	1	35 H	Responsabilité du matériel et du personnel, organisation du travail	Agent de Maîtrise principal
Directrice administrative, financière et juridique	1	35 H	Responsable du secrétariat et de la Comptabilité	Attaché
Adjoint administratif	1	35 H	secrétariat et comptabilité	Adjoint administratif
Adjoint technique Principal	14 (dont 1 détachement)	35 H	Collecte des ordures ménagères	Adjoint technique Principal
Adjoint technique	4	35 H	Collecte des ordures ménagères	Adjoint technique

Compte-tenu du retrait de la commune de Fontenilles, 2 agents devraient muter au 1<sup>er</sup> mai 2023.

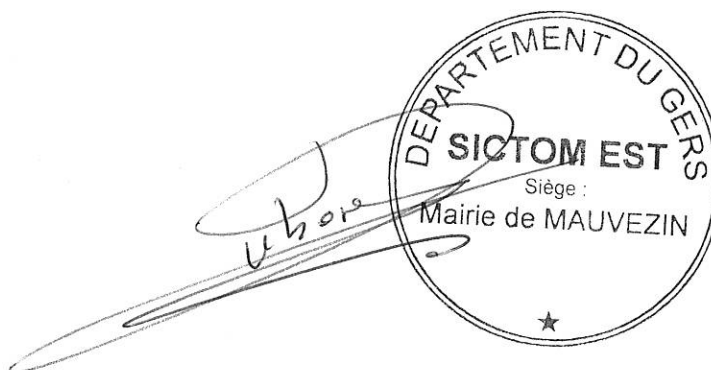
Les départs à la retraite ou mutation ne seront pas remplacés.

Mise en place du CIA pour la filière technique (complément Indemnitaire annuel) - Il s'agit d'un montant valorisant **l'engagement professionnel** et **la manière de servir**. Il est non reconductible d'année en année. L'enveloppe prévisionnelle globale est de 8 400 € pouvant varier de 0 € au plafond annuel maximal en fonction des grades.

L'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) reste inchangée (elle avait été augmentée de 35€/agent en 2022).

Prise en charge de la Mutuelle santé à hauteur de 22€/mois/agent soit sous la forme d'un conventionnement à la MNT suite à la consultation lancée par la MNT, soit en laissant le libre choix à chaque agent d'une mutuelle labellisée.

En ce qui concerne le temps de travail, il n'y aura pas de modification de la durée (35H hebdomadaire).



## 2) Investissements

### Dépenses :

- Aménagement garages pour BOM Grue - hangar photovoltaïque : 100 000 €
- 1 véhicule léger en remplacement du KANGOO de 2011 : 20 000 € et/ou chiffrage voiture électrique achat ou location
- 1 camion plateau 3,5T avec grue : 40 000 €
- Colonnes pour les personnes à mobilité réduite : 36 000 €
- Colonnes enterrées sur 4<sup>ème</sup> trou : à chiffrer
- Appareils photos de chasse pour contrôle des points d'apport volontaire : 1 000 €
- Site internet : 1 660 €

### Recettes :

- Excédent d'investissement reporté
- FCTVA : 77 600 €
- Opérations d'ordre

Les RAR sont les suivants :

### Chapitre 21 :

- Article 2182 : 392 267.68 €
- Article 2188 : 72 384.50 €

### Structure et évolution de la dette :

Organisme prêteur	Année début	Année fin	Capital emprunté	Taux
Caisse d'Epargne (nouveaux locaux)	2011	2025	175 00.00 €	2.93
Crédit Agricole (bennes grue)	2020	2026	1 450 000.00 €	1.02
Crédit Agricole (colonnes et génie civil)	2020	2034	2 836 000.00 €	1.55

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant dû
2023	3 201 783.20	397 676.50	45 731.42	443 407.92	2 804.106.70
2024	2 804 106.70	402 924.79	40 483.13	443 407.92	2 401 181.91
2025	2 401 181.91	408 248.54	35 159.38	443 407.92	1 992 933.37
2026	1 992 933.37	399 272.72	29 758.90	429 031.62	1 593 660.65
2027	1 593 660.65	188 649.84	24 701.74	213 351.58	1 405 010.81
2028	1 405 010.81	191 573.91	21 777.67	213 351.58	1 213 436.90
2029	1 213 436.90	194 543.31	18 808.27	213 351.58	1 018 893.59
2030	1 018 893.59	197 558.73	15 792.85	213 351.58	821 334.86
2031	821 334.86	200 620.89	12 730.69	213 351.58	620 713.97
2032	620 713.97	203 730.51	9 621.07	213 351.58	416 983.46
2033	416 983.46	206 888.34	6 463.24	213 351.58	210 095.12
2034	210 095.12	210 095.12	3 256.47	213 351.59	0.00
<b>Sous-total</b>		<b>3 201 783.20</b>	<b>264 284.83</b>	<b>3 466 068.03</b>	
<b>Total</b>		<b>3 201 783.20</b>	<b>264 284.83</b>	<b>3 466 068.03</b>	